

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 440 Vendredi 17 juin 2022 –Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé : Peggy DICKENS, Olivier BAYLE,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 15

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>Prochains BEX : 5 et 28 juillet en distanciel, le 9 septembre en présentiel, suivi du séminaire du Bex le samedi 10 septembre, le 22 septembre et le 20 octobre en distanciel.</p> <p>Conseil Fédéral, le samedi 19 novembre en présentiel.</p>
2. Agrément de type A de la base nautique municipale de Grand Bourg (971)	<p>La Base Nautique Municipale de Grand Bourg est une structure située en Guadeloupe (971). Il y a 2 postes à temps plein affectés au développement opérationnel de la base.</p> <p>Le projet d'activité de la structure envisage les types de pratiques suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Produits commerciaux de locations, sorties thématiques, b. Produits à destination des scolaires : accueil des écoles, animation UNSS, rapprochement avec la section sportive de Capesterre de Marie Galante, c. Ecole de pagaie. <p>Les activités proposées sont le SUP, l'ocean racing et la randonnée.</p> <p>La structure propose aussi des multi-activités nautiques ainsi que de la pratique pour les personnes ayant un handicap auditif, mental et moteur.</p> <p>Avis favorable du CRCK qui a rencontré le chef de base et les responsables RH de la mairie en septembre 2021. Le plan d'eau devant la base est parfait. On parle d'une zone lagunaire avec peu de profondeur ce qui permet une pratique sur un espace où on a toujours pied. La remontée au vent peut se faire en zone abritée et la navigation offre des possibilités de sortir en plein mer pour le retour sur des allures portantes. Il existe une zone de mangrove à 3km à l'Ouest. Un bassin de natation équipé de ligne d'eau est installé à proximité de la zone d'embarquement. L'implantation de la base à proximité du centre ville de Gd Bourg est un gage d'accessibilité pour tous les publics de la commune.</p> <p>Avis favorable du service pour un agrément de type A. La structure souhaite souscrire au contrat MAIF FFCK.</p> <p>→ Validation de cet agrément par le BEX.</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF

<p>1. Règlements sportifs Kayak Polo</p>	<p><u>Catégorie d'Age</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Niveau Compétition</th> <th colspan="5">Catégorie</th> </tr> <tr> <th>U15</th> <th>U18</th> <th>SENIOR</th> <th>MASTER 1</th> <th>MASTER 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>U15</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>CFU15</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>U18</td> <td>(*)</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>N1H</td> <td>(*)</td> <td>(*)</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>(*)</td> </tr> <tr> <td>N1D</td> <td>(*)</td> <td>(*)</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>(*)</td> </tr> <tr> <td>CFH</td> <td>(*)</td> <td>(*)</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>(*)</td> </tr> <tr> <td>CFD</td> <td>(*)</td> <td>(*)</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>(*)</td> </tr> <tr> <td>N2H</td> <td>(*)</td> <td>(*)</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>(*)</td> </tr> <tr> <td>N3</td> <td>(*)</td> <td>(*)</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>(*)</td> </tr> <tr> <td>NEM</td> <td>(*)</td> <td>(*)</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>(*)</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Catégorie d'âge nécessitant une autorisation de surclassement sauf pour les vétérans du groupe MASTER 1</p> <p>Pas d'autre modification par rapport au règlement du mois de mars, sauf quelques points de précision pour une meilleure compréhension.</p> <p>→ Validation de ce Règlement Sportif par le BEx.</p> <p>L'Approbation de ce règlement devra être prononcée par le Conseil Fédéral.</p>	Niveau Compétition	Catégorie					U15	U18	SENIOR	MASTER 1	MASTER 2	U15	X					CFU15	X					U18	(*)	X				N1H	(*)	(*)	X	X	(*)	N1D	(*)	(*)	X	X	(*)	CFH	(*)	(*)	X	X	(*)	CFD	(*)	(*)	X	X	(*)	N2H	(*)	(*)	X	X	(*)	N3	(*)	(*)	X	X	(*)	NEM	(*)	(*)	X	X	(*)
Niveau Compétition	Catégorie																																																																							
	U15	U18	SENIOR	MASTER 1	MASTER 2																																																																			
U15	X																																																																							
CFU15	X																																																																							
U18	(*)	X																																																																						
N1H	(*)	(*)	X	X	(*)																																																																			
N1D	(*)	(*)	X	X	(*)																																																																			
CFH	(*)	(*)	X	X	(*)																																																																			
CFD	(*)	(*)	X	X	(*)																																																																			
N2H	(*)	(*)	X	X	(*)																																																																			
N3	(*)	(*)	X	X	(*)																																																																			
NEM	(*)	(*)	X	X	(*)																																																																			
<p>2. Règlements sportifs Ocean Racing</p>	<p><u>Catégorie d'Age</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>U15</th> <th>U18</th> <th>U23</th> <th>M24</th> <th>MASTER</th> </tr> </thead> </table> <p><u>Principaux changements de ce règlement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification de la liste des Officiels Techniques : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un rôle de Gestionnaire de Course, • Modification du rôle du délégué de la CNA. • Création d'une Coupe du France U15 <ul style="list-style-type: none"> • Même lieu et même dates que les Championnats de France, • Ouvert aux U15 non sélectionnés aux Championnats de France. • Abaissement de la jauge de masse des V6 à 90 kg au lieu de 110 kg. <p>→ Validation de ce Règlement Sportif par le BEx, sauf sur le point des masses des V6, dans lequel le BEx demande une réunion avec les constructeurs de Pirogue, pour mesurer les impacts sur l'aspect de la résistance des embarcation et l'implication financière pour les clubs. Ce règlement ne sera pas présenté au Conseil Fédéral du 18 juin.</p>	U15	U18	U23	M24	MASTER																																																																		
U15	U18	U23	M24	MASTER																																																																				
<p>3. Règlements sportifs Slalom Extrême</p>	<p><u>Catégorie d'Age :</u></p> <p>Championnat de France</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>U15</th> <th>U18</th> <th>M19</th> </tr> </thead> </table> <p>Coupe de France</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Scratch Hommes</th> <th>Scratch Dames</th> </tr> </thead> </table>	U15	U18	M19	Scratch Hommes	Scratch Dames																																																																		
U15	U18	M19																																																																						
Scratch Hommes	Scratch Dames																																																																							

	<p><u>Principaux changements de ce règlement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2022, des annexes au règlement sportif Slalom ont été mises en place pour faciliter le développement. • A l'international, le règlement évolue au fur et à mesure des compétitions, ce qui impose de faire évoluer le règlement chaque année. • Création d'une Coupe de France, • Prise en compte des points au Classement National des Clubs. <p>→ Le BEx s'interroge sur le choix d'un classement Scratch en coupe de France mélangeant des Cadets avec des seniors et des Masters. Il demande de reprendre ce point au Bex du 5 juillet pour complément d'instruction. Ce règlement ne sera pas présenté au Conseil Fédéral du 18 juin.</p>
<p>4. Report Championnat de France Raft</p>	<p>Le Championnat de France de Raft était prévu du vendredi 27 au dimanche 29 mai à L'Argentière.</p> <p>Dans un courrier en date du 03 juin, le CRCK PACA propose de reporter le Championnat de France au 17 septembre. Cette date fait consensus avec l'ensemble des partenaires et acteurs de cette compétition.</p> <p>Ce championnat se déroulerait en même temps qu'une course régionale Slalom et Xtrem.</p> <p>→ Le BEx valide cette proposition.</p>
<p>5. Instruction stopviolences</p>	<p>La cellule StopViolences de la FFCK a été saisie via stopviolences@ffck.org en date du 10/05/2022.</p> <p>Des faits d'agression sexuelle seraient reprochés à un jeune alors âgé de 17 ans. Les faits reprochés seraient la répétition d'actes d'exhibition de ses parties génitales en présence de jeunes filles.</p> <p>Un binôme de la cellule StopViolences de la FFCK a été constitué et a pris attache auprès des présidents du comité régional, du club et du responsable du pôle afin d'accompagner les personnes impliquées et de s'assurer de la protection des victimes déclarées.</p> <p>Les propositions au BEx sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Accompagnement du club et du Comité Régional dans les prises de décisions visant à protéger les plaignantes, 2- S'assurer que les plaignantes puissent être accompagnées au besoin par la cellule d'accompagnement psychologique de l'association Colosse aux pieds d'argile, 3- Réaliser un signalement de situation préoccupante auprès du procureur général et laisser le travail d'enquête aux autorités. 4- Organiser un temps d'échange et de sensibilisation au club, 5- Proposer l'accompagnement du mis en cause afin que ces comportements soient identifiés par ce dernier comme inacceptables, 6- S'assurer que le mis en cause ne soit pas stigmatisé par ses camarades. <p>→ Le BEx valide ces propositions.</p>

<p>6. Fonds d'aide développement Belfort Association CK</p>	<p>Demande d'un Fonds d'Aide au développement : Achat d'un dragon boat 20 places d'occasion prévu pour juin 2022 pour un montant de 6 000€, au regard du nombre grandissant de pratiquantes aux dragon ladies. Cette avance de trésorerie permet de lancer l'achat en attendant le versement des subventions. Il est probable que le club revienne vers nous pour solder son prêt en un seul versement si les subventions sont versées avant le 1^{er} janvier 2023.</p> <p>→ Le BEx valide cette demande.</p> <p>L'Approbation de ce Fonds devra être prononcée par le Conseil Fédéral.</p>
<p>7. Modification date de l'Assemblée Générale 2022 pour 2023</p>	<p>Demande de modification de la date de l'Assemblée Générale 2022 pour 2023, pour donner suite à la modification de l'E.C.A. sur la date du Congrès avancé au 25 mars 2023. La proposition qui sera faite au Conseil Fédéral, serait d'avancer l'Assemblée Générale au 1^{er} avril afin de laisser le week-end de Pâques (week-end de trois jours) pour les compétitions.</p> <p>→ Le BEx valide cette proposition</p> <p>L'Approbation de ce point devra être prononcée par le Conseil Fédéral.</p>
<p>8. Centres de Préparation aux Jeux</p>	<p>La première phase de sélection des Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) s'est terminée en octobre 2020, la seconde en juin 2021. 38 Centres de Préparation aux Jeux ont été identifiés « Canoë Kayak » dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 sites sprint, - 20 sites sprint et Paracanoë, - 10 sites slalom. <p>La troisième et dernière phase de sélection prendra fin pour l'ensemble des disciplines au 22 juin 2022. Le COJO-Paris 2024 a sollicité la FFCK pour disposer d'un avis technique sur de nouvelles candidatures. 4 nouveaux dossiers ont été déposés (par 3 structures). Ils ont été instruits par les comités régionaux des territoires concernés et sont soumis au BEX en séance pour avis avant envoi au COJO.</p> <p>→ Le BEx valide cette proposition</p>

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

<p>1. Campagne Labellisation Clubs Pagaie Santé</p>	<p>La FFCK a lancé sa seconde campagne de reconnaissance des « Clubs Pagaie Santé » en avril 2022. Les candidatures des clubs étaient attendues pour le 20 mai. Onze structures ont envoyé leur dossier qui est en cours d'instruction par deux membres de la Commission Pagaie Santé. Les candidatures doivent répondre aux critères définis dans le règlement Club Pagaie Santé, et notamment présenter un référent Pagaie Santé certifié par la FFCK.</p>
---	--

	<p>Les structures proposées à la reconnaissance seront transmises au BEX au mois de juillet 2022 et les résultats seront communiqués dans l'été.</p> <p>Les structures certifiées bénéficieront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un certificat Club Pagaie Santé destiné à l'affichage - D'une Charte Club Pagaie Santé - De courriers d'informations transmis aux institutionnels du sport santé de leur territoire. <p>Participation de 1 390 français sur plus de 7 000 participants, à la Vogalonga, avec une trentaine de kilomètres dans la lagune de Venise, le dimanche 5 juin. Les équipages français Pagaie Santé, se sont retrouvés sur la place Saint-Marc, le samedi 4 juin à midi pour représenter un cœur, sur la proposition et l'organisation de Phoenix et Dragons qui avait demandé les autorisations. Plus d'une heure d'attente à l'entrée du grand canal, après avoir contourné Burano et Murano avec une arrivée au niveau du départ, Place Saint-Marc mais de gros problèmes de logistique sur le parage des remorques et des bateaux. Une remise des prix efficace, et un ravitaillement sympathique à la mi-parcours.</p> <p>Le BEx espère que nous arriverons à amplifier les manifestations sur le territoire national.</p>
<p>2. Semaine Handikayak</p>	<p>Une belle réussite pour cette première édition qui s'est tenue du 9 au 15 mai 2022.</p> <p>26 structures fédérales ont répondu présentes sur cette première édition. Environ 250 personnes avec handicap ont pu profiter de cette opportunité pour tester ou continuer leur cycle de pratique dans ces clubs. Plus de 150 personnes, bénévoles/ salariés/ familles/ soignants ont pris part au projet. Ils ont testé, appris et se sont sensibilisés au handicap physique, mental, psychique, auditif ou visuel.</p> <p>Régions concernées : La Bretagne, les Hauts de France, l'Occitanie, le Grand Est, Wallis et Futuna, Pays de Loire et Nouvelle Aquitaine.</p> <p>Le renouvellement de cette édition pour 2023 est à l'étude.</p>
<p>3. Bilan accidentologie</p>	<p>Point accidentologie 1^{er} semestre 2022.</p> <p>4 accidents mortels</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 kayak neige (licencié) ➤ 1 EV (pratique libre / barrage à rappel/ pratiquant suisse) ➤ 2 loc° canoe hors FFCK FNLPCCK <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 en nage après activité puis arrêt cardiaque, donc imputé à l'activité ○ 1 pratiquant avec une canule (pratique nautique interdites pour ce genre de personnes). <p>Comparaison mêmes périodes années précédentes :</p> <p>2021 = 9 (pour rappel 14 décès sur l'année) 2020 = 7 (pour rappel 9 décès sur l'année) 2019 = 6 (pour rappel 10 décès sur l'année)</p>

<p>4. FFCK Tourisme : stratégie vers l'ouverture de la fédération au champ du tourisme</p>	<p>La mission tourisme a démarré de manière effective à l'été 2020 par l'intégration de nouveaux membres agréés, issus de l'eau vive en grande partie. Cette étape a été précédée et suivie de plus d'une centaine de visites de professionnels.</p> <p>Depuis le printemps 2021, un cran supplémentaire a été engagé, avec l'accompagnement d'un professionnel du tourisme de nature. Ainsi entre novembre 2021 et mars 2022, un groupe de dirigeants professionnels issus de tous les secteurs touristiques eau vive, mer rando, location, s'est réuni quatre fois 2 jours afin de produire du contenu et d'organiser plus largement l'activité tourisme à la FFCK.</p> <p>Thématiques retenues</p> <p>2 axes de travail ont été retenus : réflexion sur la gouvernance fédérale permettant d'accueillir les professionnels du tourisme et la qualification de l'offre. Cette dernière doit permettre d'améliorer la qualité de l'offre touristique aussi bien chez les professionnels que dans les clubs et ainsi faciliter l'accessibilité de nos pratiques à un public plus large.</p> <p>Etat d'avancement :</p> <p>A ce jour, même si la disponibilité du groupe se réduit avec le pic d'activité saisonnière estivale approchant, nous avons pu travailler à distance jusqu'à ce début juin.</p> <p>Sur la gouvernance les travaux en commun avec les pros, font apparaître plusieurs options à court terme qui font l'objet d'un travail juridique à l'heure actuelle.</p> <p>Sur la qualification de l'offre, l'objectif est d'accompagner la filière sport de pagaie vers un très haut niveau de qualité d'un point de vue commercial. Les structures retenues dans le label se distingueront par leurs valeurs humaines élevées, leurs connaissances de leurs milieux de pratique, leur respect de l'environnement ou encore leur ancrage territorial. À terme, ce label doit devenir une référence aisément identifiable par le grand public.</p> <p>Calendrier gouvernance : juin 2022 / étude juridique Été 2022/ validation des pistes COPIL Octobre 2022 / Mise en œuvre, Mars 2023 nouvelle mouture statutaire / AG extraordinaire en 2023 sur les modifications statutaires.</p> <p>Calendrier offre : juin 2022 /version test finalisée d'un « label FFCK Tourisme » Été 2022/ test interne auprès du groupe tourisme et de clubs identifiés Octobre 2022 /Bilan Test/ écriture du règlement 2023/ charte graphique Avril 2023 déploiement national</p> <p>A noter :</p> <p>Des discussions sont engagées avec l'Association des Propriétaires et Exploitants des Espaces Eau vive (APEEEV) et la Fédération Nationale des Loueurs Professionnels de CK (FNLPCCK) en vue d'une intégration dans la FFCK. Les échanges tournent autour de l'adhésion de leurs membres à la FFCK, des missions de chacun et le travail collaboratif entre nos entités, pour une meilleure représentativité nationale des sports de pagaie en France.</p>
--	---

<p>5. Projet Impact 2024 : création d'un label environnement</p>	<p>Le projet Impact 2024 retenu par le COJO vise à un impact social fort dans le monde des pagayeurs, notamment en diminuant les incidences environnementales en période touristique tout en favorisant son accessibilité à une plus grande diversité de publics. Il vise aussi à transformer les pratiques via la co-construction avec les acteurs et la labellisation.</p> <p>Ce projet met aussi en valeur le travail fait depuis des décennies par les pagayeurs pour connaître et faire connaître nos sites de pratiques et l'intérêt d'une démarche de protection.</p> <p>Le projet a permis de créer un programme ambitieux de labellisation environnementale actuellement en expérimentation auprès de bases professionnelles et de clubs, avec l'appui d'acteurs nationaux de la biodiversité et du tourisme.</p> <p>Les objectifs de ce projet sont de favoriser le développement de pratiques écoresponsables pour permettre une transition qualitative de l'offre des sports de pagaie, adaptée aux objectifs de décarbonation et respectant la faune et la flore. Avec ce label, la FFCK porte également l'objectif d'augmenter l'intérêt de l'adhésion à son réseau.</p> <p>Le projet a été proposé au COJO en septembre 2021 et accepté en décembre 2021.</p> <p>Le 1^{er} COPIL du projet s'est tenu en février 2022, intégrant un consortium composé du Comité Régional au tourisme d'Occitanie, du Conservatoire des espaces naturels d'Occitanie, du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Ces partenaires sont un atout pour les dimensions économique et écologique du projet. La démarche du consortium a permis de renforcer de la coopération entre ces acteurs et les représentants des professionnels.</p> <p>Thématiques retenues</p> <p>Le label environnement doit se construire en 3 étapes, la 1ère en 2022 portant sur la capacité des structures à valoriser leur environnement de pratique, en 2023 sur la valorisation d'une filière de fabrication et de recyclage du matériel eco responsable, et en 2024 sur les bases (équipements) durables et la mobilité responsable.</p> <p>A terme, ce label environnement serait constitutif d'une partie du futur label club rénové.</p> <p>Etat d'avancement :</p> <p>Sur le thème valoriser son environnement de pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de labellisation créé en 3 phases - Documents de présentation, questionnaires et supports de communication réalisés - Documentation technique et scientifique d'aide aux structures réalisées - COPIL réuni 2 fois avec consortium <p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation en cours entre mi-mai et fin juillet 2022 - Évaluation aux des prescripteurs en septembre 2022 - Évaluation du grand public été 2023
---	--

- Avril 2023 déploiement national

Fin du BEX à 19 h 45

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

